Alimentation de la chèvre

RITA MAYOTTE
innovation
transfert agricole

FICHE TECHNIQUE

Accès à la nourriture et à l'eau

Il faut assez de place pour tous les animaux à l'endroit où l'on distribue l'alimentation

- Minimum une place par animal à l'endroit de distribution des fourrages pour éviter la compétition. Si besoin, faire plusieurs tas de fourrage pour augmenter la surface disponible par chèvre.
- Éviter de mettre les aliments à même le sol dans l'enclos (par exemple, faire des mangeoires pour le concentré et suspendre les fourrages). Cela permettra d'avoir une meilleure hygiène et limiter l'ingestion de bactéries et parasites.
- Avoir un accès facile à un point d'eau propre. L'eau doit être renouvelée tous les jours. Il est important que les chevreaux aient accès à de l'eau propre dès la naissance.

Fourrage vert suspendu

Alimentation complémentaire au fourrage

- Possibilité de donner des concentrés :
  - aux chevreaux dès 14 jours d'âge (en petite quantité)
  - aux animaux en croissance et aux adultes : maximum de 0,4 kg/j/chèvre

  ATTENTION à ne pas trop donner de concentré ou ne pas donner un concentré trop riche, cela rend les animaux malades et peut entrainer la mort.
- Mettre à disposition un ou plusieurs blocs de sel pour éviter les carences en minéraux.
- Possibilité de donner un complément en minéraux et en vitamines aux chèvres avant les mises-bas.

Apports recommandés et besoins des animaux

La chèvre trie beaucoup, il y en en général 10 à 25% de refus. Il faut donc donner du fourrage en quantité suffisante.

Les besoins des animaux varient en fonction de leur stade de croissance

Les primipares (les chèvres ayant leur première mise-bas) ont des besoins très importants en nourriture : besoin d'entretien (pour la vie quotidienne), besoin de croissance et besoin de production pour le lait. Il faut donner des aliments en quantité suffisante.

	Apports recommandés en UFL (j) et PDI (g)	Capacité d'ingestion
Croissance (jeune de 15 kg)	**0,82 UFL (j)** 93 PDI (g)	**0,75 kg MS/j**
Entretien (chèvre de 40 kg)	**0,52 UFL (j)** 41 PDI (g)	**1,6 kg MS/j**
Gestante (2 derniers mois)	**0,72 à 0,82 UFL(j)** 61 à 76 PDI (g)	**1,6 kg MS/j**
Allaitante (2 litres de lait par jour)	**1,32 à 1,52 UFL(j)** 135 PDI (g)	**1,8 kg MS/j**

UFL (unité fourragère lait) = niveau énergétique ; PDI (protéine digestive dans l'intestin) = quantités de protéines exprimées en gramme/kg de MS ; MS = matière sèche

Tableau des apports recommandés et de la capacité d'ingestion des chèvres à différents stades de production (données issues d'ANECA, 1996)

Au 4ème mois de gestation, la capacité d'ingestion des chèvres diminue. Il faut donner des fourrages de qualité, car les chèvres qui présentent des carences ne pourront pas assurer un bon démarrage de la lactation.

ATTENTION à ne pas donner trop de concentré en fin de gestation. Même si cela va améliorer l'état corporel des chèvres, il y a des risques d'acidose et de réduction de la taille du rumen. A la lactation suivante, l'ingestion sera plus faible et les performances réduites.

Exemples de quantités à donner en fonction de différents types de fourrages

	Environ 20% de MS	Environ 30% de MS	Environ 40% de MS
	Canne fourragère	Bracharia	Avocat marron
Croissance (jeune de 15 kg)	**6,16 kg MF** (1,37 kg de MS)	**3,96 kg de MF** (1,22 kg de MS)	**3,10 kg de MF** (1,22 kg de MS)
Entretien (chèvre de 40 kg)	**3,91 kg MF** (0,87 kg de MS)	**2,51 kg MF** (0,78 kg de MS)	**1,94 kg de MF** (0,78 kg de MS)
Gestante (2 derniers mois)	**5,41 à 6,16 kg de MF** (1,2 à 1,37 kg de MS)	**3,47 à 3,96 kg de MF** (1,07 à 1,22 kg de MS)	**2,68 à 3,10 kg de MF** (1,07 à 1,22 kg de MS)
Allaitante (2 litres de lait par jour)	**9,91 à 11,42 kg de MF** (2,2 à 2,53 kg de MS)	**6,37 à 7,33 kg de MF** (1,97 à 2,27 kg de MS)	**4,92 à 5,66 kg MF** (1,97 à 2,27 kg de MS)

MS (matière sèche) = fourrage séché ; MF (matière fraiche) = fourrage vert

Tableau des apports recommandés par type de fourrage en fonction des différents stades des chèvres (données issues de Tillard et al., 2013)

Valeurs alimentaires de fourrages et arbustes fourragers

	MS	UFL(/kg)	PDIN (g)	PDIE (g)	UEL
Bracharia (*Bracharia spp*)	30,93	0,67	110,17	110,37	1,18
Panicum (*Panicum maximum*)	19,91	0,65	123,04	115,48	1,18
Canne fourragère *(Pennisetum)*	22,19	0,60	73,89	85,43	1,24
Tronc de bananier (*Musa spp.*)	7,52	0,76	36,86	62,92	1,09
Avocat marron (*Litsea glutinosa*)	40,06	0,67	115,33	113,75	1,21
Jacquier (*Artocarpus heterophyllus*)	32,90	0,52	87,58	93,78	1,36
Ylang *(Cananga odorata)*	29,32	0,72	124,54	124,41	1,15
Bois noir (*Alibizia lebbeck*)	27,68	0,71	169,10	142,33	1,16
Glyricidia *(Gliricidia sepium)*	29,78	0,47	157,72	130,08	1,44
Tuliper du gabon (*Spathodea campanulata*)	33,36	0,64	113,36	115,04	1,23
Sandragon *(Pterocarpus indicus)*	32,30	0,53	172,23	140,21	1,36
Apport recommandé (de l'entretien à l'allaitement)		0,5 à 1,5	41 à 135		

Indicateurs : MS = matière sèche ; UFL (unité fourragère lait) = niveau énergétique ; PDI (protéine digestive dans l'intestin) = quantités de protéines exprimées en gramme/kg de MS ; UEL (unité d'encombrement lait) = encombrement du fourrage dans le rumen

Tableau des valeurs alimentaires des principaux fourrages mahorais (données issues de Tillard et al., 2013)

Exemple : Si un éleveur utilise de l'avocat marron, on aura pour l'entretien 0,52 UFL / 0,67 UFL = 0,78 kg de matière sèche (MS) à donner. Cela correspond à 0,78 / 0,4006 = 1,94 kg de matière fraiche (MF).
Pour une chèvre allaitant ses petits, il faudra lui donner 1,32 UFL / 0,67 UFL = 1,97 kg de matière sèche (MS). Cela correspond à 1,97 / 0,4006 = 4,92 kg de matière fraiche (MF) à donner.

Sources

ANECA, 1996. *Alimentation des chèvres Angora*. 1996.
LEGARTO, J. et BOSSIS, N., 2014. Maximiser l'ingestion des fourrages par les chèvres laitières. In : *idele.fr*. 2014.
TILLARD, E, MOUSSA, T, BALBERINI, L, AUBRIOT, D et BERRE, D, 2013. Référentiel technico-économique des élevages de bovins à Mayotte. 2013. pp. 95.

CONTACTS

audrey.rozier@cirad.fr
jerome.janelle@cirad.fr

Conception : Cirad, Audrey Rozier, août 2021 - © photos : A. Rozier

Projet DEFI-ANIMAL
Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe Investit dans les zones rurales